PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné le règlement RCA08-08-0003-28 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats, a été adopté le 5 septembre 2023.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 13 septembre 2023

Benoit Turenne Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement